

Logo de l'établissement *

L'établissement code interbancaire : **10121** – dénomination : **Banque de PINDRAY**
a effectué une consultation obligatoire du FICP pour la clé BDF **010150DEBUT**
le **2017-04-03**
pour **M. Début Paul né le 01/01/1950 à Tours**
dans le cadre **[d'un octroi de crédit] ou [d'un renouvellement de crédit] ***
pour un crédit de type **[IMMOBILIER] ou [CONSOMMATION]****
à laquelle il a été répondu le **2017-04-03-22.48.39**
Numéro de consultation obligatoire : **170930001542**

* Informations relatives à l'établissement (complétées par l'établissement)

Données en bleu : données provenant de l'établissement.

Données en rouge : données restituées par la Banque de France dans la réponse à la consultation.

* l'information **[d'un octroi de crédit] ou [d'un renouvellement de crédit]** sera renseignée en mode dynamique suivant le type de consultation obligatoire.

** l'information **[IMMOBILIER] ou [CONSOMMATION]** sera renseignée en mode dynamique suivant le type de crédit.

En plus du logo, devront également figurer les mentions obligatoires qui doivent mentionnées sur les papiers d'affaires conformément à l'article R.123-237 du code du commerce à savoir :

- le numéro unique d'identification de l'entreprise (numéro SIREN) ;
- la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée ;
- le lieu de son siège social ;
- le fait qu'elle est en état de liquidation, le cas échéant ;
- la qualité de locataire-gérant ou de gérant-mandataire, le cas échéant ;
- si la société est bénéficiaire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise, la dénomination sociale.